

Options communautaires

«Il faut bien comprendre que le contexte dans lequel les femmes sont de plus en plus criminalisées en est un de pauvreté, de racisme, de toxicomanies, de manque de soutien et de violence envers les femmes.¹»

- De plus en plus, le système de justice pénale et le système correctionnel sont les seules structures au Canada qui ne peuvent renvoyer les personnes dans le besoin. Ils deviennent donc des «dépôts pour des personnes ayant un handicap mental, des toxicomanes, des pauvres et des malades que des services sociaux amputés ne réussissent plus à prendre en charge»².
- Partout dans le monde, les femmes constituent la population carcérale qui croît la plus rapidement, particulièrement parmi les pauvres, les Autochtones et les femmes vivant avec des incapacités mentales. On peut attribuer l'augmentation dramatique du nombre de femmes incarcérées à des phénomènes universels comme le retrait de l'État de son rôle de filet de sécurité sociale subséquent aux réductions des dépenses en matière de soins de santé, de services de garde, d'aide sociale et d'autres soutiens communautaires et occasions d'éducation, combinés à une intrusion simultanée de l'État en termes de surveillance, de contrôle, de criminalisation et de placements en établissement³.
- Sans égard à leur niveau de scolarisation, les femmes sont toujours moins susceptibles que les hommes d'être employées, bien que les écarts soient plus minces entre les femmes et les hommes plus scolarisés. Mais les écarts persistent, même si les jeunes femmes sont aujourd'hui plus scolarisées que leurs pairs masculins. En 2001, 21 % des femmes âgées de 20 à 29 ans possédaient un diplôme universitaire, contre 15 % de leurs homologues masculins⁴.
- Depuis vingt-cinq ans, on assiste à une croissance particulièrement rapide du taux d'emploi des femmes ayant des enfants. En 2006, 73 % des femmes ayant des enfants de moins de 16 ans vivant à la maison occupaient un emploi. Ces femmes demeurent toutefois moins susceptibles que les femmes sans enfants de faire partie de la

¹ Shoshana Pollock. *Locked in Locked Out: Imprisoning Women in the Shrinking and Punitive Welfare State*. Waterloo: Université Wilfrid Laurier: 2008.

² Garland, David. *Culture of Control*. Toronto: Oxford University Press, 2001, p. 179, tel que cité dans Shoshana Pollack, *You Can't Have It Both Ways: Punishment and Treatment of Imprisoned Women*. Kitchener: Journal of Progressive Human Services, 2009, p. 114.

³ Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry. Mémoire présenté par l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry au Comité d'examen du SCC, 2007.

⁴ Lindsay, Colin et Marcia Almey. *A Quarter Century of Change: Young Women in Canada in the 1970's and Today*. 2004. p. 6.

population active⁵. Depuis la fin des années 1970, les femmes comptent pour environ 70 % des personnes travaillant à temps partiel⁶.

- La majorité des femmes continuent d'occuper des emplois traditionnellement dévolus aux femmes. En 2003, 70 % de toutes les travailleuses étaient concentrées dans l'enseignement, les soins infirmiers ou des emplois connexes à la santé, des postes d'employées de bureau ou administratifs, ou des postes dans la vente ou les services⁷.
- L'acquisition de compétences de travail est considérée comme un facteur important d'une réinsertion réussie. Les détenues n'ont toutefois qu'un accès limité à des occasions intéressantes de travail et à des programmes d'emploi valables au cours de leur incarcération⁸.
- Les détenues se voient souvent octroyer des emplois qui contribuent au fonctionnement de l'établissement et sont censés leur donner une expérience de travail comme la cuisine, le ménage et la coiffure. En plus d'être féminisées et d'ajouter à l'inégalité des femmes, ces compétences sont souvent inutilisables sur le marché du travail⁹. Il existe d'autres occasions, mais elles sont peu publicisées ou sont limitées. Il y a CORCAN (qui embauche surtout des hommes), et des programmes de placement à l'extérieur (qui demeurent très insuffisants même si certaines en bénéficient)¹⁰.
- L'Échelle de classement sécuritaire utilisée par le Service correctionnel du Canada est conçue en fonction de facteurs de risque associés aux hommes et, par conséquent, ne s'applique pas aux femmes. Les femmes sont injustement surclassifiées comme présentant un risque élevé. Cela les prive d'accès à des permissions de sortie, des programmes de placement à l'extérieur et d'autres privilèges qui faciliteraient leur réinsertion¹¹.
- Le 22 octobre 2003, 373 organismes de services aux victimes au Canada ont dit avoir apporté une aide à 4 358 clients, dont 77 % étaient de sexe féminin et 23 % étaient de sexe masculin.

⁵ Almey, Marcia. *Femmes au Canada: une mise à jour du chapitre sur le travail*. Ottawa: Statistique Canada, 2007.

⁶ Institut canadien de recherches sur les femmes, *Femmes et pauvreté*. Feuille d'information de l'ICREF, 2005.

⁷ Almey, Marcia. *Femmes au Canada: une mise à jour du chapitre sur le travail*. Ottawa: Statistique Canada, 2007.

⁸ Commission canadienne des droits de la personne. *Protégeons leurs droits: Examen systémique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral*. Ottawa, CCDP, 2004.

⁹ Shoshana Pollack, *You Can't Have It Both Ways: Punishment and Treatment of Imprisoned Women*. Kitchener: Journal of Progressive Human Services, 2009, p. 125.

¹⁰ Commission canadienne des droits de la personne. *Protégeons leurs droits: Examen systémique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral*. Ottawa: CCDP, 2004, à 6.1.5.

¹¹ Pollock, Shoshana. *Locked in Locked Out: Imprisoning Women in the Shrinking and Punitive Welfare State*. Waterloo: Université Wilfrid Laurier, 2008, p. 7.

- Les femmes incarcérées dans des prisons provinciales demandent parfois à purger leur peine dans des établissements fédéraux dans l'espoir de recevoir un traitement thérapeutique. Une étude menée en 2009 par Shoshana Pollack a révélé, suite à des entrevues avec des femmes criminalisées, que 66 femmes sur 68 admettaient avoir un problème de toxicomanie ou d'alcoolisme. L'absence de programmes communautaires de réadaptation (en raison du manque de soutien financier, de longues listes d'attente, du manque de services de garde ou des coûts élevés) contribue à la criminalisation de ces femmes¹².
- En octobre 2007, Ashley Smith est morte pendant son incarcération à l'établissement de Grand Valley pour femmes. Quatre membres du personnel de SCC ont été congédiés et quatre autres suspendus. Tous sont accusés au criminel en lien avec le décès d'Ashley Smith et un autre doit répondre à une accusation d'agression. Ces événements tragiques plaident en faveur de mécanismes internes et externes de reddition de comptes et de surveillance judiciaire des prisons canadiennes¹³.
- Beaucoup de femmes classifiées à sécurité maximale arrivent à la date d'expiration de leur mandat (la fin de leur peine) sans avoir pu participer aux programmes de mise en liberté graduelle et se retrouvent dans une situation semblable à celle qui les a d'abord conduites en prison¹⁴.
- Les immigrantes, mêmes détentrices de diplômes universitaires, sont moins susceptibles d'occuper des emplois rémunérés que les immigrants. Un grand nombre d'immigrantes ou de réfugiées ne peuvent travailler que comme domestiques et elles sont trop souvent forcées de vivre chez leur employeur, ce qui les expose à des risques élevés d'abus financiers, physiques et sexuels¹⁵.
- Alors que plus de 80 % des Canadiennes adultes ont progressé au-delà de la 9^{ième} année, cette proportion n'est que d'environ 50 % pour les femmes incarcérées¹⁶.
- En 1996, on dénombrait un peu plus de 300 000 places en garderie pour les enfants d'âge préscolaire au Canada. La même année, 900 000 familles au pays avaient au moins un enfant d'âge préscolaire vivant avec deux parents ou avec un parent seul travaillant à l'extérieur¹⁷.

¹² Pollack, Shoshana. *You Can't Have It Both Ways: Punishment and Treatment of Imprisoned Women*. Kitchener: Journal of Progressive Human Services, 2009, p. 119.

¹³ *Ibid.* p. 14.

¹⁴ *Ibid.* p. 7.

¹⁵ Institut canadien de recherches sur les femmes, *Femmes immigrantes et réfugiées*. Feuillet d'information de l'ICREF, 2003. En ligne au <http://www.criaw-icref.ca/fr/ImmigrantandRefugeeWomen>

¹⁶ Commission canadienne des droits de la personne. *Protégeons leurs droits: Examen systématique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral*. Ottawa : CCDP, 2004.

¹⁷ Lindsay, Colin et Marcia Almey. *A Quarter Century of Change: Young Women in Canada in the 1970's and Today*. 2004. p. 11.

- Une décision peu connue prise par Nelson Mandela lors de son accession à la présidence de l’Afrique du Sud touche la libération des mères incarcérées, qu’il préférerait voir en liberté pour éviter aux générations futures de subir les conséquences négatives d’une incarcération prolongée de ces femmes.
- Le manque de services de garde et l’inégalité d’accès des femmes à des logements, des revenus et ainsi de suite, les prive également d’accès aux peines d’emprisonnement avec sursis aussi appelées «détention à domicile».

Crise des détentions préventives

- «La détention avant procès est ... une punition sans déclaration de culpabilité.» Au Canada, la présomption d’innocence est fondamentale à notre système de justice. Mais les pratiques de détention préventive font complètement fi de cette règle¹⁸.
- Le risque pour une femme d’être incarcérée en détention préventive en attendant son procès a plus que doublé au Manitoba depuis 20 ans¹⁹.
- Entre 1986 et 2006, le taux général de criminalité a chuté de 25 %, alors que le taux d’incarcération a augmenté de 23 %²⁰.
- Un peu moins de 10 % des détenues croient que des programmes communautaires les aideraient à éviter des problèmes en attendant leur procès ou pendant qu’elles sont en liberté sous caution. Elles ont souligné que les programmes pour les toxicomanes et les alcooliques étaient les plus importants²¹.
- De l’avis des détenues, une peine à purger dans la communauté avec possibilité de traitement serait beaucoup plus constructive²².

Références

Almey, Marcia. *Femmes au Canada: Une mise à jour du chapitre sur le travail*. Ottawa: Statistique Canada, 2007.

Amnistie Internationale. *Amnesty International Report 2007*. 2007. En ligne au <http://thereport.amnesty.org/eng/Regions/Americas/Canada>

Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry. *Mémoire présenté par l’Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry au Comité d’examen du SCC*. 2007.

¹⁸ Weinrath, Michael. *Inmate Perspectives on the Remand Crisis in Canada*. Winnipeg: Revue canadienne de criminologie et de justice pénale, 2009, p. 356.

¹⁹ *Ibid.* p. 365.

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.* p. 371.

²² *Ibid.* p. 374.

Commission canadienne des droits de la personne. *Protégeons leurs droits: Examen systématique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral*. Ottawa: CCDP 2004.

Garland, David. *Culture of Control*. Toronto: Oxford University Press, 2001, p. 179, tel que cité dans: Shoshana Pollack, «*You Can't Have It Both Ways: Punishment and Treatment of Imprisoned Women*». *Journal of Progressive Human Services*, Kitchener: 2009.

Institut canadien de recherches sur les femmes. *Femmes et pauvreté*. Feuillet d'information de l'ICREF, 2005.

Institut canadien de recherches sur les femmes. *Femmes immigrantes et réfugiées*. Feuillet d'information de l'ICREF, 2003.

Lindsay, Colin et Marcia Almey. *A Quarter Century of Change: Young Women in Canada in the 1970's and Today*. 2004.

Pollack, Shoshana. *Locked in Locked Out: Imprisoning Women in the Shrinking and Punitive Welfare State*. Waterloo: Université Sir Wilfred Laurier. 2008.

Pollack, Shoshana. *You Can't Have It Both Ways: Punishment and Treatment of Imprisoned Women*. *Journal of Progressive Human Services*. Kitchener, 2009.

Service correctionnel Canada. *Comprendre la violence exercée par des femmes: Un examen de la documentation*. En ligne au <http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/fsw/fsw23/toce-fra.shtml>

Weinrath, Michael. *Inmate Perspectives on the Remand Crisis in Canada*. Winnipeg: *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*. 2009.